



### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2017

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX SEPT** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, DEMESMAY, DODIN, LINOZZI, POUX, PRETOT, STIMPFLING, THOMAS, DUVERNOIS, GHAYOU, KUTTLER, NICOLETTI, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BERTOCCHI	M. BAUDREY
Mme DURSUN	Mme PRETOT
M. MAURER	M. LEGRAND

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance a été déclarée ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet
2017-04	Vente du Boxer PEUGEOT réformé pour la somme de 150.00 €
2017-05	Avenant au marché adapté passé avec TECHNO-VERT SAS pour les travaux d'aménagement de la Peupleraie : la société TECHNOVERT SARL se substitue à la société TECHNO-VERT SAS
2017-06	Résiliation du bail de location du logement situé 10 rue de l'Usine
2017-07	Location du logement situé 10 rue de l'Usine à Madame BENAZIZA Fatma à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017 pour une durée de deux mois renouvelable une fois pour un loyer mensuel de 332.11 €

**Question 2017-12 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2017**

**Le compte-rendu de la séance du 17 février 2017 est approuvé A L'UNANIMITE.**

**Question 2017-13 – Administration – Modification des comités consultatifs n° 4 et n° 1**

Suite au décès de Madame Annick PEUGEOT, Madame Anne ANDRE est proposée comme nouveau membre du comité n° 4

Suite à la démission de Monsieur Robert ADAMI, Monsieur Pierre POINCELET, comme nouveau membre du comité n° 1

**Propositions approuvées A L'UNANIMITE**

**Question 2017-14 – Administration – Dénomination de la peupleraie**

Suite à l'aménagement de la Peupleraie, et sur suggestion du comité n° 3, le Maire propose au Conseil Municipal de nommer cet espace « Parc de la Peupleraie ».

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-15 – Administration – Dénomination du centre médico-social**

Suite à la reconstruction du CMS, le Maire propose de nommer ce bâtiment « Espace Georges CABURET »

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-16 – Administration – Convention d'accès à l'espace sécurité « mon compte partenaire » CAF**

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs met à disposition de ses partenaires un nouvel extranet « Mon Compte Partenaire » permettant la consultation de dossiers allocataires. Amené à remplacer progressivement « Cafpro », ce nouveau service répond à la nécessité de moderniser et simplifier les échanges de données avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs du département. Il constituera, à terme, le point d'entrée unique pour l'ensemble de l'offre de service de la CAF.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention destinée à déterminer les modalités d'accès et de sécurisation des données.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-17 – Administration – Convention Ad@t – Nomination d'un représentant**

Par délibération du 17 février dernier, le conseil municipal a autorisé l'adhésion à l'Ad@T (Agence Technique Départementale). Il convient de désigner un membre du conseil municipal qui représentera la commune à l'Assemblée Générale. Le Maire se propose d'être représentant.

**La proposition est approuvée par 19 voix POUR et 4 abstentions**

**Question 2017-18 – Administration – Convention entre les communes du canton et les Francas pour la gestion du Relais Assistantes Maternelle (RAM)**

La convention d'objectifs et de moyens signée entre les communes du canton d'ETUPES et l'Association LES FRANCAS pour la gestion et l'animation du RAM, est arrivée à son terme le 31 décembre 2016.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le renouvellement à l'identique de cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

### Question 2017-19 – Urbanisme – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération n° 2017-05 du Conseil Municipal du 17 février 2017 concernant les modalités de mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu que la modification simplifiée porte sur l'évolution du zonage et du règlement de la zone UY pour créer un secteur UYc et des règles adaptées à l'activité béton.

Vu la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pendant un mois (du 06 mars au 07 avril 2017), en mairie aux heures habituelles d'ouverture, afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et éventuellement formuler des remarques.

Vu la seule remarque formulée sur le registre de consultation : « adopter en zone UYc un recul des constructions minimum de 5 mètres par rapport aux limites séparatives quelle que soit la hauteur des bâtiments, comme en zone UYa »

Vu les avis :

- du Département du Doubs : « pas d'observations »
- de la Direction Départementale des Territoires : « pas d'observations, excepté qu'il n'est pas nécessaire de nommer dans le règlement écrit les activités de la centrale »,
- de la chambre d'agriculture : « le projet n'appelle pas de remarques particulières »
- de Pays de Montbéliard agglomération : « un avis favorable ».

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet et approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'annexée.

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

### Question 2017-20 – Enfance – Convention de prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre de la gestion de la crèche « Les Petits Princes », la Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler la convention d'objectifs et de financement relative à l'accueil qui a pris fin en décembre 2016.

La nouvelle convention sera conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Elle détermine notamment les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Unique » ; les conditions d'accès et d'usage du Portail « CAF-Partenaires » qui permet la télé-déclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU ;

Les obligations de la commune en matière d'accueil et de tarification sont inchangées. Les modalités de financement de la CAF également.

**Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve la nouvelle convention et autorise le Maire à la signer, ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**

### Question 2017-21 – Enfance – Modification du règlement de l'accueil périscolaire

Il est proposé au conseil municipal d'apporter quelques modifications au règlement de l'accueil périscolaire notamment sur les points suivants :

- ajout de la possibilité de modifier le planning dans des situations particulières sur présentation d'un justificatif,
- ajout de l'interdiction pour un enfant de moins de 6 ans de quitter Champagne Loisirs sans être accompagné d'un adulte préalablement désigné.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-22 – Personnel – Tableau des emplois**

Suite au décès d'un agent et dans le cadre de son remplacement, le Maire propose au conseil municipal de modifier un poste au 1<sup>er</sup> mai 2017 comme ci-dessous :

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures / semaine	CREATION DE POSTE	Nb heures / semaine
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> cl.	35 h 00	Adjoint technique	35 h 00

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-23 – Finances – Accueil périscolaire – Tarifs rentrée septembre 2017**

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs d'accueil périscolaire ainsi que les tranches de Quotient Familial. Pour la rentrée 2017, il est proposé :

- de modifier les limites des différentes tranches pour la détermination du quotient familial,
- de ne pas augmenter les tarifs et de conserver ceux appliqués depuis la rentrée 2014 soit :

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée 2014 à 2016	Proposition TARIFS rentrée 2017
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 45	QF1 - inférieur à 862 € (au lieu de 821 €)	3.60 €	3.60 €
			6.09 €	6.09 €
			8.48 €	8.48 €
Le soir	16h00-17h00 16h00-18h00	QF2 compris entre 862 € et 1 365 € (au lieu de 1 300 €)	1.15 € / l'heure	1.15 € / l'heure
			1.25 € / l'heure	1.25 € / l'heure
			1.35 € / l'heure	1.35 € / l'heure
		QF3 supérieur à 1 365 €		

(1) QF = QF donné par les services de la CAF ou en l'absence d'éléments CAF :

QF =  $\frac{\text{Revenus}^{(*)} \text{ avant tout abattement année } N - 1 + \text{ ou - pensions alimentaires}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

(\*) tous les revenus y compris revenus fonciers

Les tarifs des repas de restauration (hors périscolaire) et repas régie halte-garderie sont également inchangés pour la rentrée prochaine.

**Le conseil Municipal par 19 voix POUR et 4 abstentions approuve cette modification.**

**Question 2017-24 – Finances – Tarifs repas hors accueil périscolaire**

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs des repas de la restauration municipale hors périscolaire ni ceux de la régie halte-garderie qui restent donc fixés à :

- ➔ Repas scolaire : 3.60 €
- ➔ Repas crèche : 3.05 €
- ➔ Repas mixé crèche : 2.85 €

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-25 – Finances – Subventions 2017**

La liste des subventions proposées est jointe au dossier de présentation du budget.

### Le conseil municipal, par 19 voix POUR et 4 abstentions :

- donne un avis favorable à l'octroi des subventions dont liste jointe en annexe
- ajoute les subventions suivantes sur présentation par l'établissement organisateur de la liste des élèves ayant participé.
  - o 78 € par élève pour 2 « classes de découverte » : à verser à l'OCCE25, coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo ;
  - o 50 € par enfant d'Exincourt participant aux « Vacances Musicales »,
  - o 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit à l'établissement (collèges et lycées), à charge à lui de reverser aux familles, pour les voyages scolaires
- autorise le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

### Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, décide de ne pas octroyer de subvention à :

- AFSEP
- AMFTELETHON – PARIS
- ALTAU – MONTBELIARD
- Les PEP 25
- Secours populaire Besançon
- Banque alimentaire du Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort
- Association Marine Le ballon de l'Espoir - DANJOUTIN

## Question 2017-26 – Finances – Taux des Taxes directes locales 2017

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

### A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs : les coefficients de majoration forfaitaire et l'évolution de la matière imposable.

#### 1°) - les coefficients de majoration

En application de la loi de finances pour 2017, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, des locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et de l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées de 0.4 %.

#### 2°) - Evolution de la matière imposable

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux évoluent comme suit :

Bases	2014	2015	2016	2017	différence
Taxe d'habitation	5 062 000	5 090 000	5 122 000	4 997 000	-125 000
Taxe Foncier Bâti	10 671 000	10 831 000	10 852 000	10 924 000	72 000
Taxe Foncier Non-Bâti	5 700	5 600	5 800	5 700	-100

### B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2017 est établi sur les bases prévisionnelles ci-dessus notifiées par l'administration fiscale.

**PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2017**

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	4 997 000	9.07	453 228
F.B.	10 924 000	13.19	1 440 876
F.N.B.	5 700	18.89	1 077
<b>TOTAL</b>			<b>1 895 181</b>

**VARIATION DES RECETTES ENTRE 2016 ET 2017**

RECETTES	2016	2017	VARIATION	
Produits des taxes	1 897 040	1 895 181	-1 859	-0.10%
Dot° compens. Réforme TP	40 885	40 885	0	0.00%
Garantie Indiv. de Ressources	77 698	77 698	0	0.00%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 900	319 900	0	0.00%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	38 869	53 697	14 828	38.15%
<b>TOTAL</b>	<b>2 374 392</b>	<b>2 387 361</b>	<b>12 969</b>	<b>0.56%</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver en 2017 des taux identiques à 2016 soit :

	Taux 2017
- taxe d'habitation	<b>9.07 %</b>
- taxe foncière sur propriétés bâties	<b>13.19 %</b>
- taxe foncière sur propriétés non bâties	<b>18.89 %</b>

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2017-27 – Finances – Budget primitif 2017**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le budget primitif équilibré à :

↳ Section de fonctionnement : 3 247 400 €  
 Section d'investissement : 2 090 000 €

↳ Il intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2016

Restes à réaliser : 1 226 000 € en dépenses  
 0.00 € en recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 401 790.64 €  
 Excédent d'investissement reporté : 995 916.28 €

↳ La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 61 000 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 5 084 500 € représente en 2017 : 1.20 % (1.25 % en 2016)

Dans la continuité de l'aménagement de la Peupleraie, le budget intègre 9 000 € de crédits pour une subvention d'investissement destinée à l'association de Tir pour la réfection de la façade du bâtiment qui jouxte le secteur.

**Le conseil municipal, par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE approuve le budget.**

**Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve l'octroi de 9 000 € de subvention à l'association du Tir .**

**Divers**

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
mars 2017	244	123	121	186	58
Avril 2017	237	115	122	179	58

- Embauche d'Ophélie HOUDELOT pour la gestion du minigolf du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre
- Départ Damien CHASSIGNET
- Evolution de la circulation rue d'Egoutte depuis l'installation des feux rue J. Foillet :
  - o 11 551 véhicules / jour en octobre 2010
  - o 9 615 véhicules / jour en mars 2017 soit 1 936 véhicules / jour de moins
 En heure de pointe (17 h – 18 h) :
  - o 1 137 véhicules en octobre 2010
  - o 984 véhicules en mars 2017 soit – 189 véhicules
- Un couloir écologique sera créé à l'ouest d'EXINCOURT, en compensation du passage du THNS dans le coteau – rue des Gravieres.
- La commune a reçu un refus du Département suite à la demande de subvention effectuée pour l'accessibilité et la toiture du auvent de Champagne Loisirs
- Des panneaux devise de la France « Liberté, Egalité, Fraternité » ainsi que la « déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen » seront installés sur le fronton de la mairie et sur les bâtiments scolaires.
- Fermeture de la poste le samedi matin : le Maire a saisi le Président de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale
- Air liquide : changement de statut : passe de SEVESO seuil bas à autorisation
- La fibre optique arrive : 2 zones en 2017 (la Voivre)
- Présence aux bureaux de vote (rappel)
- Le cabinet chargé de l'audit sur les charges sociales n'a pas relevé de charges indûment payées.
- Quelques dates :
  - 15/04 .....mairie fermée (Pâques)
  - 22/04 .....opération ville propre
  - 23/04-07/05.....élections présidentielles
  - 29/04 .....mairie fermée (1<sup>er</sup> mai)
  - 30/04 .....journée du souvenir
  - 04/05 .....collecte des O.M. reportée au 05/05
  - 07/05 .....brocante UGE
  - 08/05 .....carré militaire et monument aux morts
  - 19/05 .....fête des voisins
  - 20/05 .....concert HME
  - 25-26-27/05.....petit théâtre
  - 26/05 .....mairie fermée (pont ascension)
  - 27/05 .....danses africaines
  - 03/06 .....mairie fermée (Pentecôte)
  - 11-18/06.....élections législatives
  - 10-11/06.....fête du basket
  - 17-18/06.....floralies comtoises
  - 23/06 .....conseil municipal
  - 24/06 .....fête UGE

Séance levée à 20 h 45.